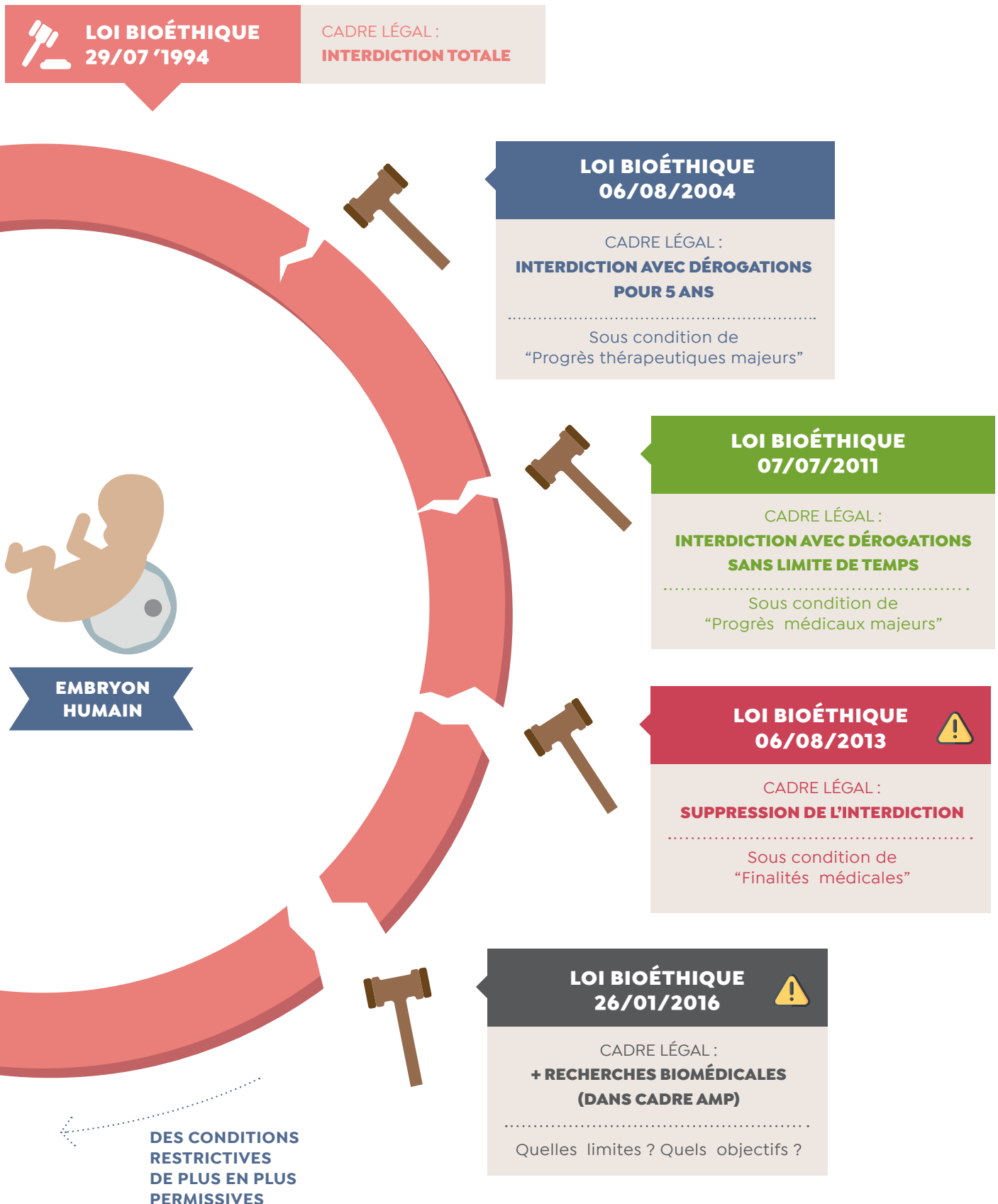


RECHERCHE SUR L'EMBRYON

ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF FRANÇAIS

En 2013 la modification de la loi qui encadre la recherche sur l'embryon n'a pas respecté la procédure officielle de consultation, prévue par la loi bioéthique 2011. Celle-ci est passée d'un régime d'interdiction (sauf dérogation) à un dispositif d'autorisation (sous conditions).

La suppression du principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon inverse complètement l'état d'esprit initial de la loi de 2011. Ce changement est majeur, l'interdiction était un symbole fort de la reconnaissance de l'embryon comme être humain, et de l'avis même des chercheurs, n'a jamais empêché l'Agence de Biomédecine d'accorder ces dérogations.



DÉCOUVREZ L'ÉCLAIRAGE DES DÉBATS PAR ALLIANCE VITA SUR **ETATSGENERAUXBIOETHIQUE.ALLIANCEVITA.ORG**